



## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2312-1 qu'un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice. Le débat d'orientation budgétaire permet au Conseil municipal :

- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le futur budget de la commune.

Il n'a aucun caractère décisionnel, mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

### I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

#### 1) Perspectives économiques pour l'année 2012

##### a) Croissance et inflation

Alors que la progression du PIB était négative de 0,1 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011, l'économie française a enregistré une croissance de 0,4 % au troisième trimestre, en progression par rapport aux trois mois précédents, d'après les données préliminaires des comptes nationaux publiés par l'Insee.

L'acquis de croissance à la fin septembre, c'est-à-dire la performance qu'afficherait le PIB français sur l'ensemble de l'année dans l'hypothèse d'une croissance nulle au quatrième trimestre, ressort à 1,7%.

D'après l'Insee, ce rebond permettrait d'atteindre une croissance annuelle de 1,7 %, pour l'année 2011, en légère accélération par rapport à 2010 (+ 1,5 %). En 2012, le taux de croissance du PIB s'établirait à + 1,3 %. Les prévisions des économistes se situent toutefois dans une fourchette assez large, de 0,0 % à + 2,5 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur la croissance française. L'hypothèse d'une récession n'est désormais plus totalement exclue.

Les prix à la consommation connaissent quant à eux une progression de 2,0 % en 2011, après + 1,5 % en 2010. Cette reprise de l'inflation est notamment imputable à la hausse des prix alimentaires. En 2012, l'inflation connaîtrait un reflux et s'établirait à + 1,7 %.

##### b) Investissement public

L'investissement a ralenti légèrement au troisième trimestre selon l'INSEE (+ 0,4%, après 0,6%). Sur l'année, l'investissement progresserait de 3,4%. Après une diminution sensible en 2010, l'investissement public local progresserait en 2011 de 2,9% pour atteindre 51,9 milliards d'euros selon Dexia Crédit local. Malgré l'approche des élections, l'investissement pourrait toutefois en 2012 être affecté, dans une certaine mesure, par un durcissement des conditions d'accès au crédit et, la consommation des ménages, par les effets des mesures d'austérité.

### c) Les finances publiques

Les dépenses totales de l'État y compris dette et pensions s'établiraient à 365,7 Md€ à champ constant (366 milliards à champ courant) et progresseraient moins vite que l'inflation, soit 800 M€ de moins que prévu. Hors charges de la dette et pensions, les dépenses totales de l'État sont donc gelées en valeur, comme en 2011, à 275,6 Md€. Elles baisseront après la mise en œuvre de l'effort d'économies supplémentaires annoncé cet été et cet automne par le Premier ministre.

#### **Déficit public**

Le projet de loi de finances pour 2012 s'inscrit dans la trajectoire pluriannuelle de retour à l'équilibre des finances publiques. Pour 2012, le Gouvernement a choisi de retenir une hypothèse de croissance à 1,75 %, identique à celle de 2011. Le déficit public serait ramené de 5,7 % en 2011 à 4,5 % en 2012, 3 % en 2013, 2 % en 2014 puis 1 % en 2015.

La Loi de finances 2012 prévoit un déficit de l'État à 80,8 Md€, en hausse de près de 15 Md€. La projection des déficits pour les collectivités locales (-0.2 % en 2012 après - 0.1% en 2011) repose elle sur l'hypothèse d'un retour à l'équilibre en 2015.

#### **Dette publique et épargne**

La France entamerait son désendettement dès 2013 : le ratio *dette sur PIB* diminuerait de 87,4% en 2012 à 87,3 % en 2013, 86,2% en 2014 et 84,1% en 2015. Pour rappel, la dette des administrations publiques locales atteignait 8,3% en 2010 et représentait environ 10% de la dette publique. Elle représenter 7,7% du PIB en 2011. En 2011, l'épargne de gestion des collectivités est demeurée dynamique (+5,7% après 9,9% en 2010) grâce à la maîtrise des dépenses de gestion (+2,4%), soit la plus faible hausse de ces dix dernières années. Les intérêts de la dette (5 Mds) croissent de nouveau (+8,2%) après deux années de baisse. L'encours de dette des collectivités locales s'établira ainsi à 154,7 milliards fin 2011 et enregistrera une hausse de 1,8% en 2011.

## 2) Evolution des concours financiers de l'Etat

En 2010, suite à la deuxième conférence nationale sur le déficit, le gouvernement a décidé de geler en valeur les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales à compter de l'année 2011, et ce pour 3 ans. Par conséquent pour les collectivités locales, la loi de finances s'inscrit dans la trajectoire de redressement des comptes publics prévue dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), de 2011 à 2014.

La norme de progression des crédits « zéro volume » s'applique donc aux dotations inscrites dans le périmètre de l'enveloppe normée. L'ensemble des concours financiers et subventions aux collectivités, à l'exclusion du FCTVA et du produit des amendes de police sont donc touchés par le gel.

Le montant mis en répartition pour 2012 a ainsi été fixé à près de 42 milliards d'euros.

L'augmentation annuelle de la population (qui coûtera 40 millions d'euros pour les communes) et le développement de l'intercommunalité liée à la loi du 16 décembre 2010 (coût estimé à 90 millions d'euros), engendrent néanmoins des redéploiements de crédits non négligeables.

Ainsi, plusieurs dotations, synonymes de variable d'ajustement, diminueront, jusqu'à parfois 14,5%, en particulier les compensations de fiscalité. Le PLF 2012 prévoit aussi un prélèvement de 140 millions d'euros (contre 130 millions d'euros en 2011) sur les crédits de la dotation de garantie en fonction du potentiel fiscal des communes (baisse maximum de 6%). Un autre prélèvement à hauteur de 100 millions interviendra au niveau de la compensation de la suppression de la part « salaires », soit une baisse de 1,6 % des crédits des communes ou des EPCI. A noter que les crédits du FCTVA diminueront de 9% en 2012, en raison du ralentissement de l'investissement public local.

Une ponction supplémentaire de 200 millions d'euros sur les collectivités locales est également prévue. Concernant les fonds départementaux de péréquation de la taxe

professionnelle (FDPTP), ils seront amputés de 38 millions d'euros, mais de nouvelles recettes pourront venir les alimenter en 2012 au cas où certains besoins n'auraient pas été pris en compte.

En outre, le fonds de solidarité des collectivités touchées par des catastrophes naturelles, dont les crédits des années précédentes n'ont pas été consommés, ne sera pas abondé. Enfin, le produit des amendes de police alloué aux collectivités locales sera amputé "exceptionnellement en 2012" de 33 millions d'euros.

Les députés ont aussi réintroduit la non-indexation du barème de l'impôt sur le revenu. Par cette mesure, l'Etat fera en 2012 une économie de 57 millions d'euros sur les exonérations de taxe d'habitation et de foncier bâti (qui sont déclenchées en fonction de seuils de revenu fiscal de référence). Les députés ont enfin voté l'instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires lors d'un arrêt maladie.

Le Parlement a adopté l'article fixant la revalorisation des bases de la fiscalité locale. Les valeurs locatives qui servent de base aux impôts directs locaux en 2012 sont revalorisées par un coefficient égal à 1,018 (+1,8%) pour les propriétés non bâties, pour les immeubles industriels relevant de la méthode dite comptable et pour l'ensemble des autres propriétés bâties. Ce coefficient est légèrement inférieur à l'inflation, concernera aussi les bases de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Le nouveau système de péréquation horizontale consiste en la création à compter de 2012 d'un fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales qui « vise à diminuer les inégalités de ressources fiscales entre les EPCI à fiscalité propre et entre les communes n'appartenant à aucun EPCI à fiscalité propre ».

L'article 58 tel que rédigé après la nouvelle lecture du projet de loi de finances par l'Assemblée le 15 décembre, détaille les caractéristiques du nouveau fonds. Ce fonds, destiné aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, aura un objectif de ressources fixé en 2016 à 2 % des recettes fiscales des communes et des EPCI. Celles-ci proviennent d'un prélèvement opéré sur les ressources des communes et groupements appréciées au niveau de l'EPCI, en fonction du seul critère de potentiel financier. Ce fonds de 150 millions d'euros en 2012 montera en puissance. Les ressources de ce fonds national de péréquation en 2012, 2013, 2014 et 2015 sont ainsi fixées, respectivement, à 150, 360, 570 et 780 millions d'euros.

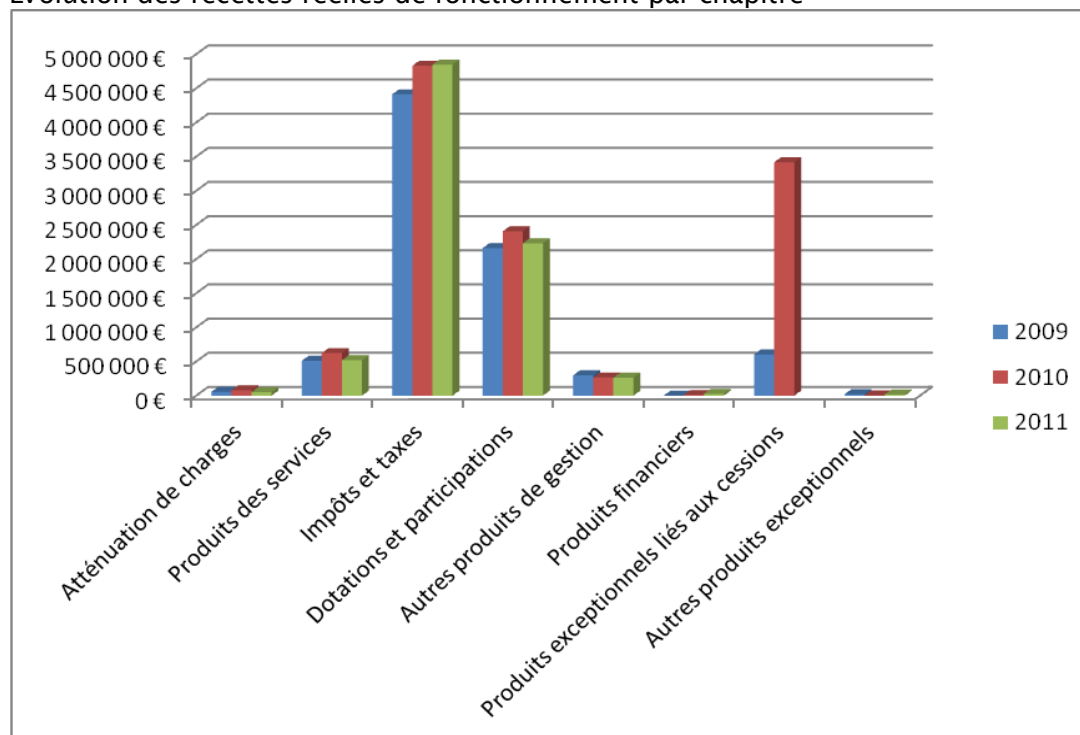
## **II. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE**

Dans un premier temps, il convient d'observer l'évolution des principaux postes budgétaires, afin de dégager les marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement).

- 1) Evolution des principaux postes budgétaires en section de fonctionnement
  - a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement hors produit des cessions d'actif sont estimées pour 2011 à 7 955 K€ en baisse de 3,22% par rapport à 2010 qui s'élevaient à 8 219 K€.

## Evolution des recettes réelles de fonctionnement par chapitre



**Les ressources fiscales** devraient représenter en 2011, 60,92 % des recettes réelles. Les ressources fiscales sont constituées de la fiscalité directe locale, des autres impôts et taxes.

La fiscalité directe locale comprend la taxe d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti. En 2011, elle s'élève à 3 916 863 € et se décompose comme suit :

2011	Bases*	Produits
Taxe d'habitation	16 298 000 €	2 038 880 €
Taxe foncière (bâti)	12 421 000 €	1 829 613 €
Taxe foncière (non bâti)	73 500 €	48 370 €

\* Bases prévisionnelles (Etat des notifications des taux d'imposition de 2011 - 1259M)

**La compensation de taxe professionnelle** versée par la CCOPF n'a pas évolué depuis 2004 et s'élève à 517 K€ annuels.

**Les dotations de l'Etat** représentent 20,83% des produits réels de fonctionnement (hors cessions d'actif) en 2011.

La dotation forfaitaire s'élève à 1 450 395 € en 2011 contre 1 480 834 € en 2010 soit une diminution de 2,06%.

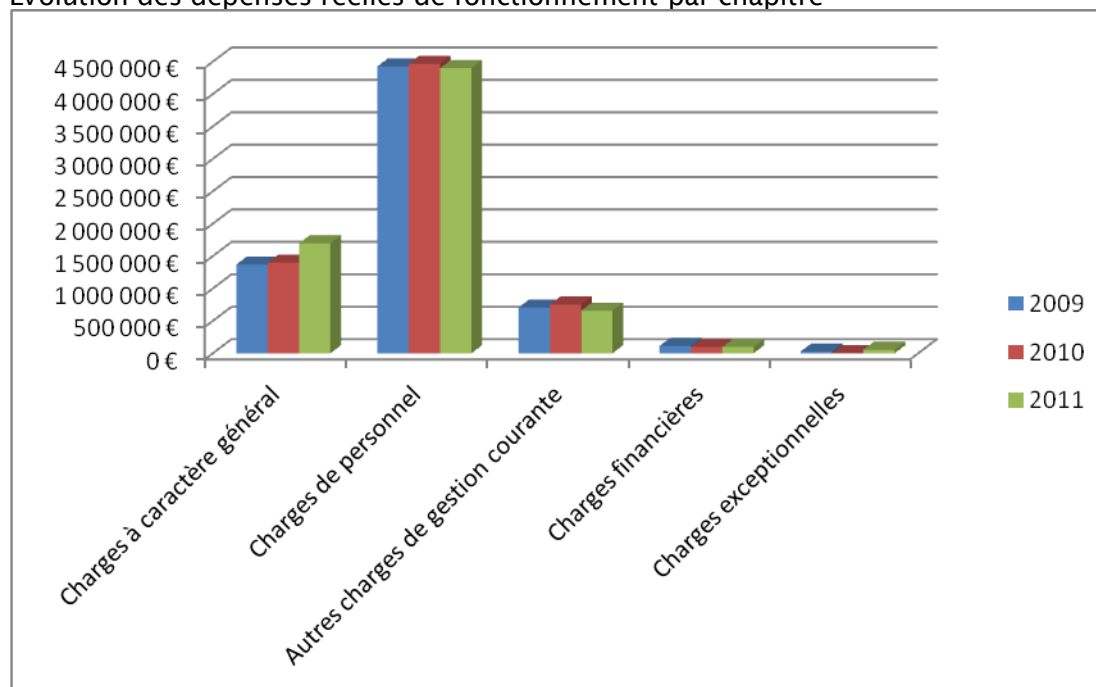
### **Le produit des services**

Entre 2010 et 2011, il a diminué de 16,74%.

#### b) Les charges de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement, devraient s'élever à 6 903 K€ pour 2011 contre 6 717 K€ en 2010, ce qui représenterait une augmentation de 2,77%.

## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



Cette hausse globale se détaille comme suit :

- + 21,46% sur les charges à caractère général
- - 12,74% sur les autres charges de gestion courante
- - 1,50% sur les charges de personnel
- - 3,03% sur les charges financières

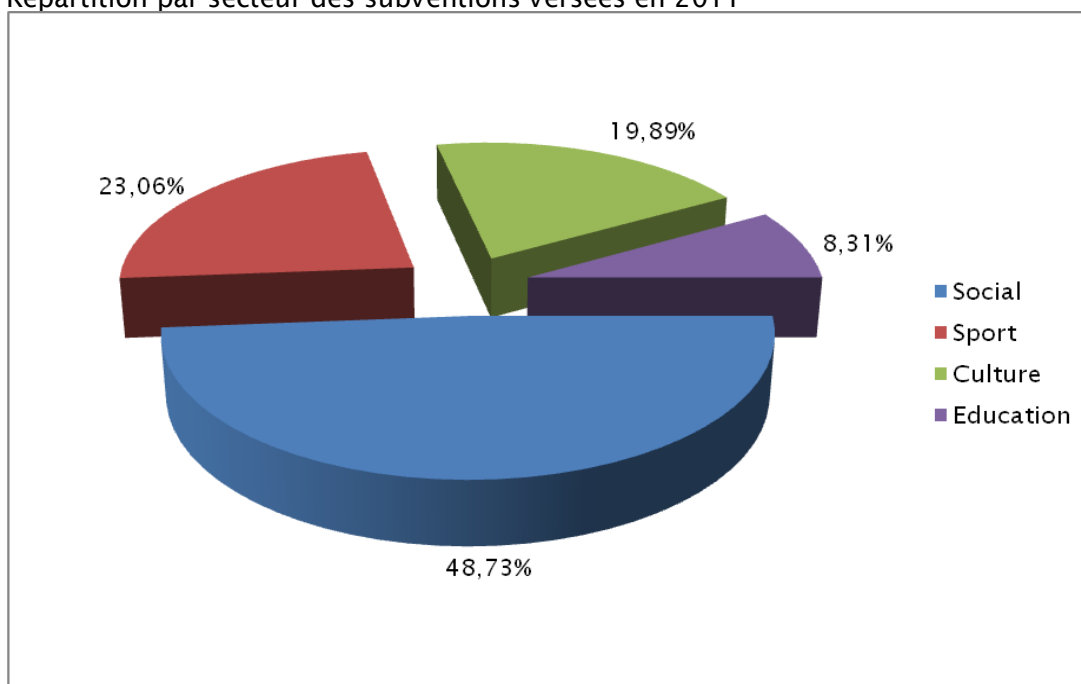
**Les charges à caractère général** sont en augmentation significative. Elles restent néanmoins bien évidemment contenues dans l'enveloppe budgétaire autorisée et votée par le Conseil municipal. Ainsi, 92% du budget 2011 aura été réalisé. Deux raisons à cette évolution : la Ville a dû intégrer d'une part, les coûts de fonctionnement de la Maison de l'enfance, nouvelle structure dont la réalité du fonctionnement n'était pas connu en 2010, et d'autre part, l'inflation sur l'ensemble des dépenses.

On constate une nette hausse sur l'ensemble des fluides (+31,64%) au sens large : eau, électricité, gaz, carburant, affranchissement et téléphonie, due à l'augmentation significative des volumes consommés et à une augmentation parallèle du coût des énergies.

En revanche, le recours aux services extérieurs a été maîtrisé par la renégociation des contrats puisque ce poste est en diminution de 3,67% entre 2010 et 2011.

Concernant **les charges de gestion courante**, ce poste est constitué pour 56,77% des subventions versées soit, pour 2011, un montant de 656 K€

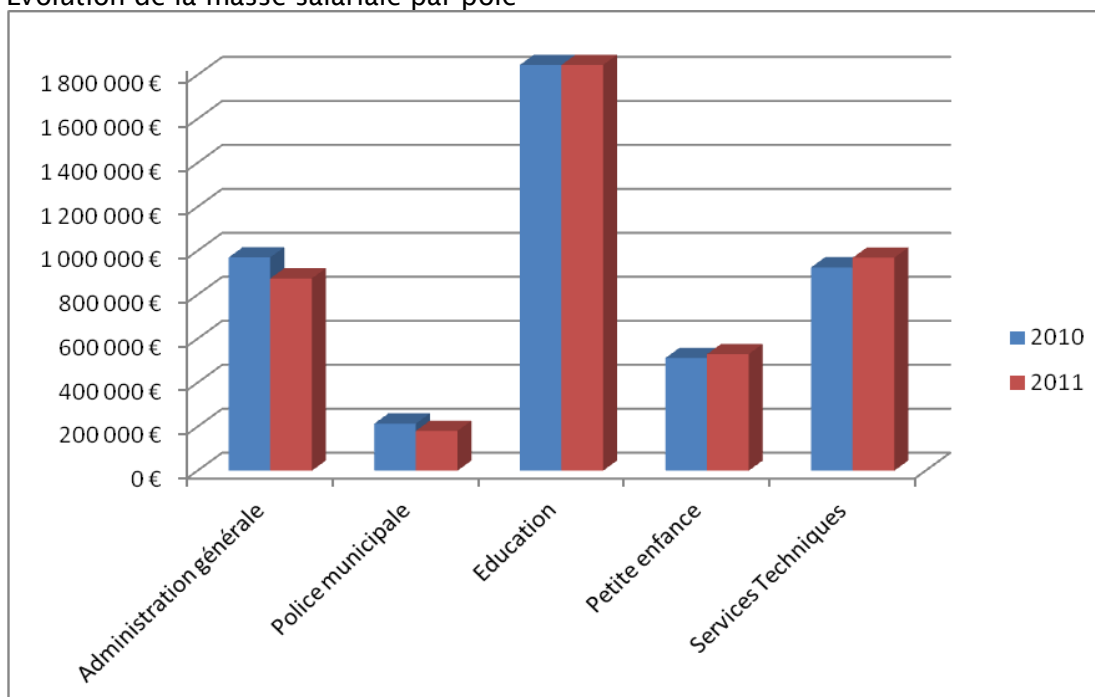
### Répartition par secteur des subventions versées en 2011



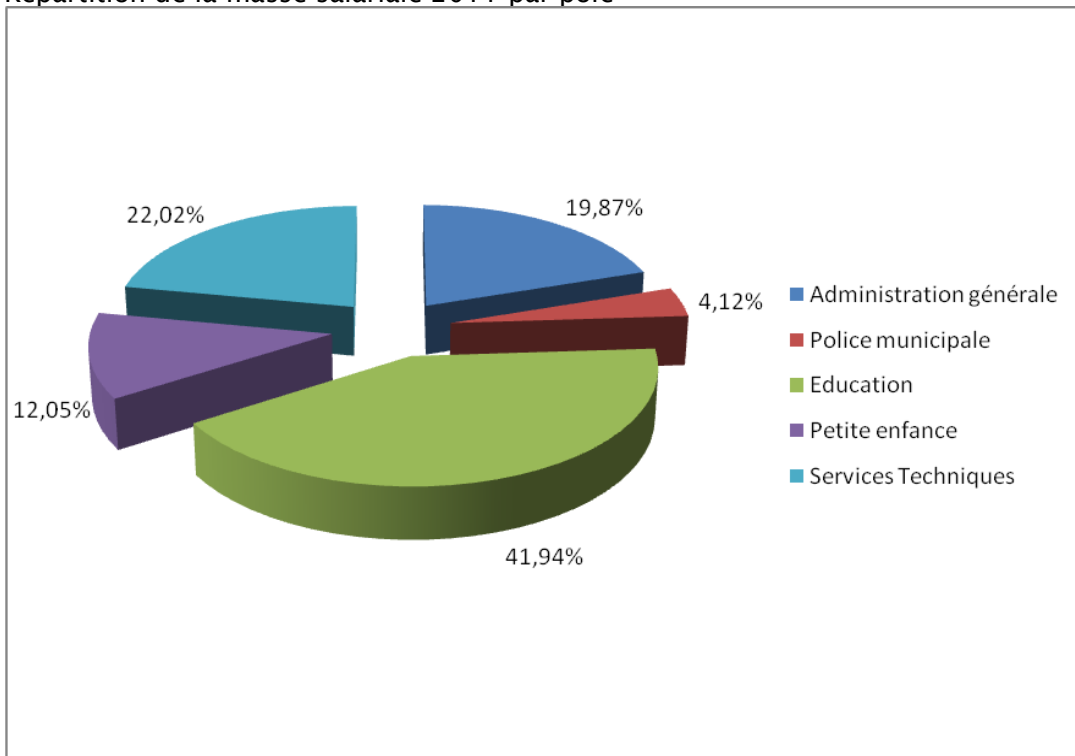
Les autres charges de gestion courantes sont constituées principalement du contingent versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (+3,3% entre 2010 et 2011)

**Les charges de personnel** sont quant à elles en diminution de-1,5%, 4 467 K€ en 2010 et 4 400 K€ en 2011. Ce résultat est le fruit d'une maîtrise stricte de la masse salariale et ce, malgré le Glissement Vieillesse Technicité et l'ensemble des décisions de l'Etat ayant eu une incidence sur les collectivités (augmentation du SMIC par exemple)

### Evolution de la masse salariale par pôle



## Répartition de la masse salariale 2011 par pôle



### Les charges financières

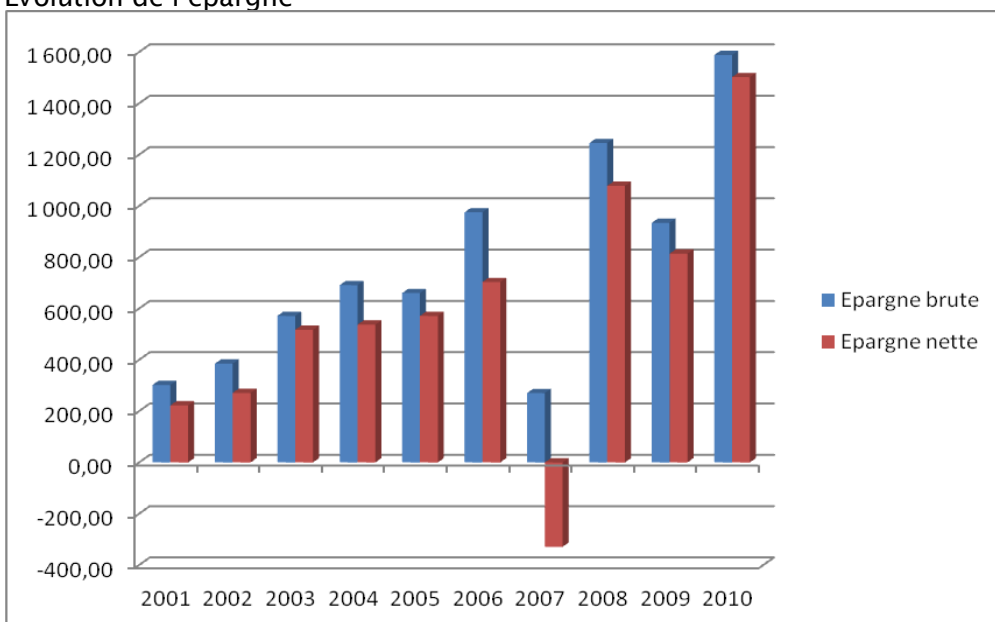
Elles sont en baisse de 3,03% (cf. §II - 3b).

#### 2) Capacité d'autofinancement ou épargne

La capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession des immobilisations) et les charges réelles.

La capacité d'autofinancement brute diminuée du remboursement du capital de la dette représente la capacité d'autofinancement nette.

#### Evolution de l'épargne



L'épargne a globalement progressé sur la période, 2007 restant une année exceptionnelle.

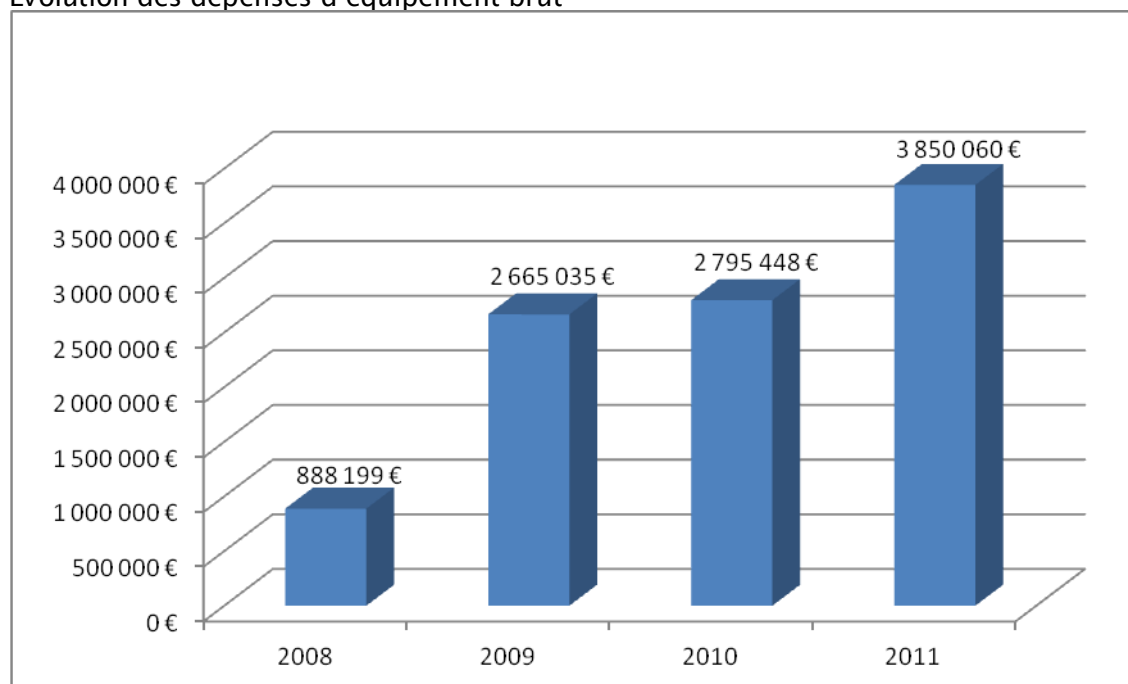
On dénote à travers cette évolution très positive des C.A.F. une capacité nouvelle de la Ville à engager des investissements structurants nouveaux.

### 3) Evolution de la section d'investissement

#### a) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 850 K€ en 2011 soit une augmentation par rapport à 2010 de 37,73%.

Evolution des dépenses d'équipement brut



Les principales opérations d'investissement réalisées en 2011 sont :

- la fin de la construction et de l'équipement de la Maison de l'enfance pour 1 365 K€
- la construction des vestiaires et tribunes du Stade pour 1 327 K€
- des travaux de voirie et réseaux pour 533 K€
- des travaux dans les écoles pour 249 K€
- l'aménagement d'espaces verts pour 128 K€

#### b) Les ressources d'investissement

Elles sont principalement constituées de la capacité d'autofinancement nette, des subventions liées aux programmes d'investissement, du versement du FCTVA et des emprunts.

#### **Les subventions**

Seulement 23% des subventions d'investissement inscrites au budget 2011 ont pu être encaissées. Ce très faible recouvrement s'explique par le fait que la Région n'a pas honoré l'engagement pris, dans le cadre du contrat tripartite signé entre la Ville, le Conseil Général du Val d'Oise et le Conseil régional d'Ile de France, pour financer la construction de la Maison de l'Enfance. La subvention de la Région est attendue à hauteur d'un montant de 1 050 K€.

### Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

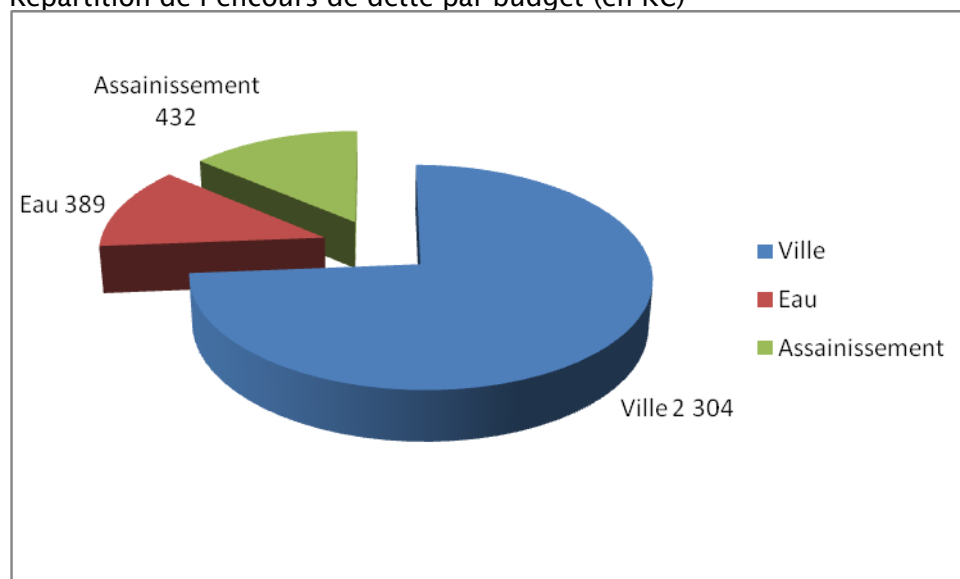
Il est lié au programme d'investissements réalisé par la Ville. Ce fonds est perçu avec une année de décalage entre le paiement de la TVA et son remboursement par l'Etat (au lieu de deux années antérieurement). Il a représenté 368 K€ en 2011.

### Le recours à l'emprunt (analyse de la dette)

En 2011 aucun nouvel emprunt n'a été souscrit. L'encours de dette se décompose de la façon suivante :

31 décembre 2011	Encours global	Budget principal	Budget Assainissement	Budget Eau
Encours en K€	3 126	2 304	432	389
Nombre d'emprunts	17	11	5	1
Encours moyen en K€	184	209	86	389
Taux actuariel résiduel	3,87%	4,05%	4,09%	2,56%
Taux moyen 2011	3,70%	3,83%	4,09%	2,50%
Marge moyenne	0,10%	0,10%	0,00%	0,00%
Durée résiduelle moyenne	13 ans 6 mois	10 ans 10 mois	22 ans 8 mois	18 ans 9 mois
Vie moyenne résiduelle	7 ans	5 ans 8 mois	11 ans 8 mois	10 ans 2 mois

Répartition de l'encours de dette par budget (en K€)



Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'encours de la Ville s'élève à 3 126 K€ dont 73,7 % sont inscrits au budget principal, 13,8 % au budget assainissement et 12,5 % sur le budget eau, avec un seul emprunt.

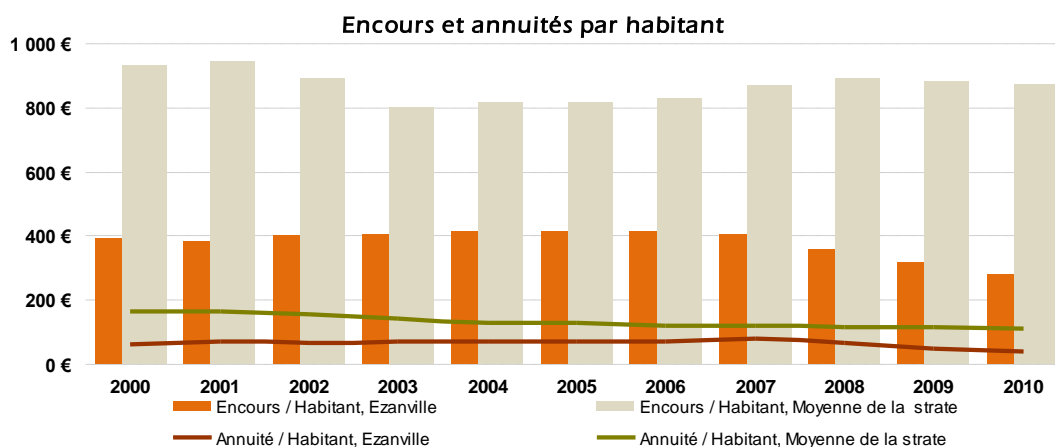
La Ville a mobilisé 17 emprunts, ce qui revient à un encours moyen de 184 K€ par emprunt. Ce faible montant reflète un recours à l'emprunt modéré (l'emprunt Dexia sur Euribor 1 mois est le plus élevé au 1<sup>er</sup> janvier et son capital restant dû (CRD) s'élève à 425 K€).

Le taux actuariel résiduel, tenant compte de l'impact des anticipations de marché (*taux forwards*) sur les encours à taux variables et structurés, se situe à 3,87 %. Ceci est supérieur au taux du marché de 1,51 % et est lié à la présence à la fois d'un nombre important de taux fixes (supérieur 4 %) ainsi qu'à celle du produit structuré (5,19 %). Néanmoins, ce taux reste très acceptable grâce aux emprunts à taux indexé, lesquels bénéficient des taux très bas (Euribor 1 mois à 1,20 %).

La marge moyenne est déterminée en fonction des trois emprunts à taux indexé (Euribor). Elle se situe à 0,10 %, un niveau très performant, d'autant plus au regard des marges actuellement constatées sur de nouveaux financements.

Sur l'encours consolidé, la durée résiduelle moyenne est de 13 ans et 6 mois et la vie moyenne résiduelle (durée rapportée au taux du marché) est de 7 ans, un niveau moyen.

La situation générale est classique et saine.



	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Encours / Habitant, Ezanville</b>	392	383	403	407	417	414	414	408	359	316	280
<b>Encours / Habitant, Moyenne de la strate</b>	934	948	891	804	815	816	832	872	892	884	877
<b>Ecart Ville-Strate</b>	-58,03%	-59,60%	-54,77%	-49,38%	-48,83%	-49,26%	-50,24%	-53,21%	-59,75%	-64,25%	-68,07%

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Annuité / Habitant, Ezanville</b>	61	71	65	73	73	71	72	80	67	50	41
<b>Annuité / Habitant, Moyenne de la strate</b>	164	164	157	142	131	131	121	119	118	115	113
<b>Ecart Ville-Strate</b>	-62,80%	-56,71%	-58,60%	-48,59%	-44,27%	-45,80%	-40,50%	-32,77%	-43,22%	-56,52%	-63,72%

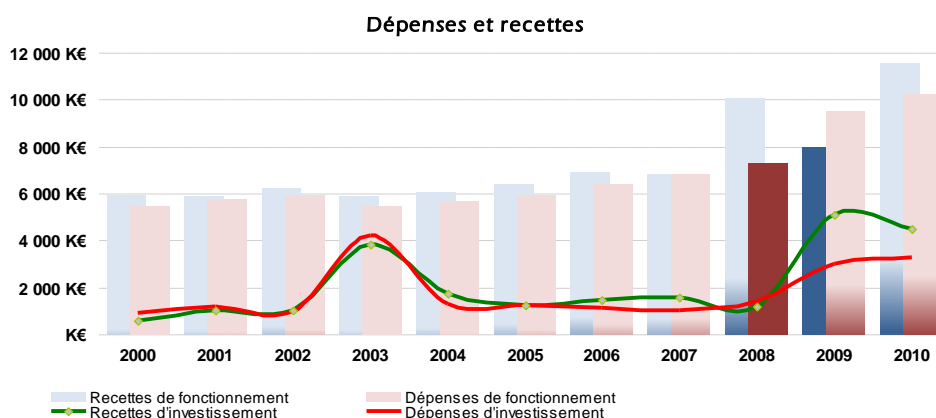
Source : MINEFI, données nationales

Strate communes de 5 000 à 10 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (TPU)

L'encours de la Ville est sensiblement inférieur à celui de sa strate de population et cet écart se renforce dès 2008.

Cette situation illustre une volonté de désendettement, visible également dans le niveau de l'annuité, durablement inférieure à la strate de population.

Les ratios de dette sont très encourageants.



	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes de fonctionnement	5 930	5 889	6 231	5 870	6 029	6 391	6 958	6 825	10 049	8 006	11 558
Dépenses de fonctionnement	5 432	5 783	5 935	5 470	5 680	5 942	6 403	6 853	7 319	9 516	10 231
Ecart Ville-	498	106	296	400	349	449	555	-28	2 730	-1 510	1 327

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes d'investissement	619	1 054	1 060	3 880	1 788	1 241	1 486	1 578	1 204	5 107	4 537
Dépenses d'investissement	934	1 219	998	4 215	1 320	1 252	1 166	1 065	1 408	3 002	3 315
Ecart Ville-	-315	-165	62	-335	468	-11	320	513	-204	2 105	1 222

Les recettes et les dépenses de fonctionnement ont fortement progressé, surtout à partir de 2007. Si les années 2008 et 2009 sont exceptionnelles, sur la période, les recettes et dépenses de fonctionnement sont restées très proches, ce qui limite une partie de l'autofinancement.

2003 et 2009, années de nouvelle mandature, ont connu un montant d'investissement élevé, lequel n'était pas nécessairement financé par de nouveaux emprunts.

### III. LES OBJECTIFS BUDGETAIRES POUR 2012

Les objectifs de la municipalité restent inchangés : il est question plus que jamais de maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau des recettes.

- 1) En section de fonctionnement
  - a) Les recettes de fonctionnement

#### ***La fiscalité***

Au vu du niveau des recettes fiscales de la commune, très inférieur à celui des communes de même strate, la municipalité a décidé de s'engager dans un rattrapage lui permettant de dégager, au-delà de l'inflation, des marges de manœuvre supplémentaires.

Cette évolution de la fiscalité est à mettre en rapport avec l'évolution des charges de fonctionnement sans cesse croissantes et du très haut niveau de prestation rendu aux Ezanvillois.

Comme on peut le constater à travers les charges de personnel, le secteur de l'enfance constitue un poste important (54% de la masse salariale) qui, ne pouvant être financé ni par l'emprunt ni par la dotation de l'Etat, nécessite un niveau élevé de ressources propres.

#### ***Les dotations***

Depuis 2011, le gouvernement a gelé en valeur les concours financiers versés par l'Etat aux collectivités. Il est par conséquent prudent de prévoir une stabilité voire, si on rapporte ces éléments à l'inflation, une légère diminution de ces dotations, et ce au moins jusqu'en 2014.

#### ***Les produits des services***

Au vu de l'érosion du produit des services en 2011, la municipalité a décidé la poursuite des efforts de recouvrement et l'adaptation de ses tarifs à la réalité des charges occasionnées par ses prestations. Un programme de contrôle de gestion interne sera mis en place permettant d'analyser systématiquement les coûts et charges des prestations fournies par la Ville.

La politique tarifaire tiendra également compte de l'inflation et de l'augmentation des prix des denrées, des matières premières et de l'énergie.

## b) Les dépenses de fonctionnement

### **Les charges à caractère général**

Celles-ci seront, sur 2012, maintenues à leur niveau antérieur, ce qui, au regard de l'inflation, correspondra à un effort de diminution des dépenses.

Cette diminution passera par l'accentuation de la mise en concurrence des prestataires de la Ville, la rationalisation des achats effectués par les services, ainsi que la recherche accrue d'économies de consommation des fluides. Un groupe de travail interne sera chargé de la maîtrise des charges de fluides et de la mise en place d'un programme d'économies d'énergies drastiques.

Afin de stabiliser ces charges il convient également de ne pas envisager de nouvelles actions génératrices de dépenses de fonctionnement.

### **Les charges de gestion courante**

La Collectivité maintiendra son niveau d'intervention élevé dans le domaine social et ce notamment à travers le financement du CCAS.

Le soutien au tissu associatif par le biais d'octrois de subventions sera bien entendu reconduit, la municipalité ne souhaitant pas pénaliser de façon supplémentaire les Ezanvillois touchés par la crise.

### **Les charges de personnel**

La municipalité souhaite, à l'instar des charges à caractère général, stabiliser ce poste.

Toutefois le budget communal devra intégrer l'évolution des carrières de l'ensemble de son personnel ainsi que les récentes augmentations du SMIC.

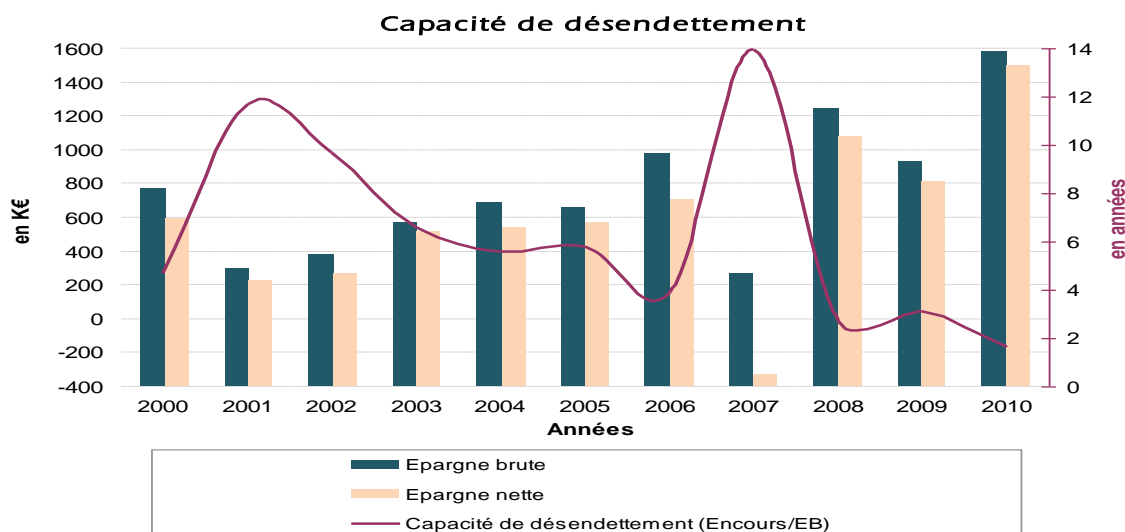
Aussi, afin de respecter l'objectif de stabilisation des dépenses de personnel, une réorganisation des services et un redéploiement des agents seront poursuivis en 2012, avec pour corollaire un effort particulier en terme de formation. En dehors des remplacements indispensables, aucune nouvelle embauche de personnel n'est prévue en 2012.

## 2) En section d'investissement

### a) Les recettes d'investissement

### **Le recours à l'emprunt**

Le premier indicateur important dans le cadre de la gestion de la dette est la durée moyenne de désendettement (exprimée en nombre d'années). Cette durée est le résultat de la division du montant du capital restant dû par la capacité d'autofinancement brute. La durée moyenne à ne pas dépasser se situe autour de 10 ans.



	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Epargne brute	771	302	385	571	691	660	975	270	1245	934	1588
Epargne nette	596	222	271	517	537	571	703	-329	1078	814	1502
Capacité de désendettement (Encours/EB)	4,69	11,70	9,66	6,58	5,57	5,79	3,92	13,94	2,66	3,12	1,63

Hormis 2007, la capacité de désendettement s'est améliorée depuis 2001 selon une tendance constante.

L'épargne brute a atteint un plus haut niveau en 2010, à 1 588 K€, tout comme la capacité de désendettement a atteint un plus bas la même année à 1,63 ans.

A noter qu'en 2007, l'épargne brute était très faible par rapport aux autres années et a entraîné une épargne nette négative.

La capacité de désendettement n'a fait que s'améliorer depuis 2001 (hors 2007) et se situe aujourd'hui à un niveau très efficace.

Compte tenu de la situation financière de la Ville et de sa capacité à se désendetter, il est envisageable de recourir à l'emprunt afin de faire face aux investissements programmés. Il sera même opportun d'y recourir lors de la constitution de réserves foncières. Par ailleurs, il est à noter que les effets de la crise se faisant sentir au niveau même des collectivités territoriales, l'accès au crédit se trouve aujourd'hui passablement limité. Un recours à l'emprunt en 2012 permettra d'anticiper des besoins futurs en démultipliant notamment les organismes prêteurs et en rompant, à proposition équivalente, le quasi-monopole de Dexia sur les emprunts de la Ville.

#### **Les subventions**

La Ville poursuivra ses efforts pour obtenir un taux de subventionnement maximum sur les différentes opérations et établira un programme de recherche systématique de subventions lui permettant de rentrer plus significativement dans les critères d'éligibilité.

#### **Les éventuelles cessions**

La ville s'engagera dans un programme d'optimisation de la gestion de son patrimoine. Cela passera notamment par la cession d'éléments non indispensables au fonctionnement des services et l'optimisation des ressources liées aux locations qu'elle peut elle-même entreprendre.

#### b) Les dépenses d'investissement

Un Plan Pluri-annuel d'Investissement (P.P.I.) est en cours d'élaboration et sera présenté au vote du Conseil municipal courant 2012. Il consiste à recenser les différentes opérations d'investissement projetées dans les différents domaines, à les chiffrer, tant en dépenses qu'en recettes, et à les prioriser sur les années à venir.

Ce P.P.I. doit permettre à la Ville de disposer d'une visibilité à moyen terme suffisante pour coordonner et mettre en œuvre les différents projets dans les meilleures conditions.

Le budget 2012 retiendra les projets suivants :

#### **Sur le plan de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire :**

- Aménagement de l'avenue Foch, chemin de Moisselles et rue de Condé,
- Programme d'acquisitions foncières permettant à terme le développement d'une zone d'activités, la construction de logements et d'un groupe scolaire,
- Mise en valeur et réhabilitation du patrimoine de la commune,
- Acquisition immobilière et travaux dans le secteur de l'église,
- Poursuite de l'aménagement du centre ville,
- Lancement d'une étude pour la création d'un nouveau groupe scolaire,
- Mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux,
- Elaboration d'un programme de réhabilitation du secteur de la Gare,

**Sur le plan de l'environnement :**

- Poursuite de la démarche en faveur de la biodiversité
- Aboutissement du diagnostic global de consommation d'énergie des bâtiments communaux
- Investissements matériels permettant des économies d'énergie

**Sur le plan scolaire :**

Volonté d'accroître la sécurité des enfants et d'améliorer leur cadre de vie : agrandissement de l'école maternelle du Village, programme ambitieux de travaux dans les écoles, réhabilitation et mises aux normes, poursuite du renouvellement du matériel de la cuisine centrale, sécurisation des accès aux écoles,

**Sur le plan des services de la Ville :**

Avec le souci d'une plus grande professionnalisation et efficacité de l'action publique : poursuite de l'informatisation des services, de l'amélioration des conditions de travail, rationalisation et professionnalisation des services.

**Budget Eau :**

- Démarrage de la campagne de suppression des branchements plombs
- Renforcement des équipements de lutte contre l'incendie

**Budget Assainissement :**

- Travaux liés à l'aménagement de l'avenue Foch
- Réhabilitation des collecteurs des rues des Marais et Krüger

**CONCLUSION**

Il est proposé d'élaborer les projets budgétaires 2012 avec comme principes directeurs la volonté de contenir les charges de fonctionnement de la Ville, de développer ses capacités d'investissement, de maîtriser la fiscalité et le niveau d'endettement.

La mise en œuvre de ces orientations a pour objectif premier de servir les grands projets de la Ville et l'action que la municipalité souhaite engager au bénéfice des Ezanvillois.

Le respect des deniers publics des contribuables de notre commune emporte que des choix rigoureux puissent être faits durant les prochaines années.

Le développement de notre territoire et l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens passeront par l'intervention toujours plus réfléchie et rationnelle de la collectivité publique.

La municipalité souhaite donc que nous puissions nous retrouver autour de ces grands objectifs et principes.